



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Compagnies

Question écrite n° 67177

Texte de la question

M Guy Hermier attire l'attention de M le secrétaire d'Etat à la mer sur le conflit qui oppose les marins du Sainte-Baume à la direction de la SNCM. Voilà quelques jours ces marins ont appris que ce bateau devait sous peu passer sous pavillon des Bahamas, abandonnant ainsi le pavillon français. Cette opération, si elle devait se réaliser, se concrétiserait par l'embauche de 19 marins étrangers à la place de 19 marins français actuels. L'argument avancé par la direction pour justifier cet abandon est que la SNCM est déficitaire et qu'il lui faut réaliser des économies. Comment peut-on souscrire à cette idée lorsque l'on sait que les comptes de Sud-Cargo (filiale de la SNCM), qui affrète le Sainte-Baume, prévoient 7,2 millions de francs de bénéfices pour 1993 et que la SNCM affiche pour sa part 301 millions de francs d'excédent brut d'exploitation. En fait il s'agit d'un choix politique. Ce passage sous pavillon de complaisance d'un navire d'Etat, qui signifierait la perte de plusieurs emplois de marins français, la détérioration des conditions de travail et la disparition de la flotte marine marchande, ne doit pas se faire. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour s'opposer à ce projet.

Texte de la réponse

Reponse. - Depuis le 1er janvier 1993, les dispositions qui régissaient la desserte des lignes maritimes de transport de marchandises entre les ports français de Méditerranée et les ports tunisiens et qui réservaient ce trafic aux armements français et tunisiens, ont été modifiées pour s'aligner sur les conditions en vigueur sur les autres relations maritimes relevant du code de conduite des conférences maritimes de la CNUCED. Coexiste dorénavant sur la même relation une conférence maritime regroupant certaines compagnies dont SUDCARGOS, filiale de la SNCM et des opérateurs indépendants. Depuis cette date, les armements indépendants profitant de l'occasion qui leur était offerte, se sont implantés sur ce trafic provoquant par la même de très sérieuses modifications des conditions économiques en vigueur sur ce secteur d'activité maritime. Dans ce contexte, la SNCM a envisagé de transférer sous pavillon étranger le Sainte-Baume, navire roulier qu'elle frète à Sudcargos pour desservir la ligne Marseille-Tunis. Ce projet qui reposait sur des considérations économiques, n'entraînait aucun licenciement parmi le personnel navigant de la compagnie. Le Gouvernement faisant du maintien du pavillon français sur ce secteur l'une de ses priorités, a demandé à M Eric Giully, président de la SNCM, de renoncer à ce transfert de pavillon. Souhaitant préserver la compétitivité de l'armement national, il l'a de plus invité à prendre, sans délai, les contacts qui s'imposent avec son personnel afin d'examiner les conditions économiques et sociales nécessaires pour atteindre cet objectif et déterminer les efforts internes à l'entreprise qui doivent également y contribuer. Pour sa part, le Gouvernement envisage d'apporter à la compagnie une aide à la consolidation et à la modernisation pour l'ensemble de ses activités dans le secteur concurrentiel international. Cela ne sera fait, bien entendu, qu'au vu des résultats des négociations entreprises au sein de la compagnie.

Données clés

Auteur : [M. Hermier Guy](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67177

Rubrique : Transports maritimes

Ministère interrogé : mer

Ministère attributaire : mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 février 1993, page 565